



BUREAU COMMUNAUTAIRE

du 30 mai 2013 – 20:00

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

01 – ASSOCIATION CERCLE DES MACHINES VOLANTES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

02 – ETUDE RELATIVE A LA PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE : DEMANDE DE SUBVENTION

03 – MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY- CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS DE CONSOMMATION DES FLUIDES ENTRE L'ARC ET L'EPIDE

FONCIER - AMENAGEMENT

04 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MONSIEUR FRANÇOIS CASTILLO

05 - CHOISY AU BAC – CESSION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR JUSTICE

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

06 - AVENANT AU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

07 - SAINT JEAN AUX BOIS – ASSAINISSEMENT DE MALASSISE – AVENANT TECHNIQUE

HABITAT

08 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS LASHERMES-OGER-SAINTE BEUVE ET SARDI ANTASAN

09 - VENETTE – CESSION D'UN BIEN SIS 11 RUE DU GENERAL KOENIG

ADMINISTRATION

10 - ATTRIBUTION D'UN MARCHE D'ASSURANCE POUR LES GARANTIES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

11 - FILIERE ADMINISTRATIVE : EXTENSION DU REGIME INDEMNITAIRE

12 - DEPLACEMENT DE 3 AGENTS DE L'ARC – VISITE TECHNIQUE DU 3 ET 4 JUIN 2013 A LAUSANNE EN SUISSE

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MAI 2013

FINANCES

01 – ASSOCIATION CERCLE DES MACHINES VOLANTES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013

Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

FINANCES

01 – ASSOCIATION CERCLE DES MACHINES VOLANTES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

L'Association *Le Cercle des machines volantes*, a été créée en 2007 sur le site de l'aérodrome de Margny les Compiègne. Elle a pour objectif de restaurer et de remettre en état de vol des aéronefs historiques témoignant du patrimoine aéronautique français et mondial afin de les préserver.

Une manifestation est organisée le 15 et 16 juin 2013 – *le Compiègne Aéro Classic 2013* – pour présenter une démonstration aérienne et statique de près de 30 avions datant de l'avant et immédiat après seconde guerre mondiale. La manifestation sera complétée par une exposition de voitures anciennes et de véhicules militaires.

La manifestation sera largement ouverte au-delà du public compiégnais et participera à l'attractivité touristique de l'agglomération.

En conséquence, il est sollicité une participation financière de l'agglomération, sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour accompagner la réalisation de cette manifestation, sur le fondement de la compétence « loisirs et sports aéronautiques ».

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mai 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € pour accompagner la réalisation de la manifestation organisée les 15 et 16 juin, dans les conditions visées ci-dessus.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son Représentant, à signer toutes pièces relatives à l'attribution de cette subvention,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 65.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MAI 2013

FINANCES

**02 – ETUDE RELATIVE A LA PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE :
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013
Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

FINANCES

02 - ETUDE RELATIVE A LA PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE : DEMANDE DE SUBVENTION

En matière d'eau potable, l'ARC est, aux termes de ses statuts, compétente pour « *l'extension et l'exploitation des canalisations maîtresses d'adduction d'eau, des captages, des réservoirs et équipements annexes du réseau intercommunal* », la distribution et tout ou partie de la production relèvent de la compétence des communes membres ou des syndicats des communes auxquelles ils appartiennent.

Tenant compte de cette situation, l'ARC souhaite étudier l'opportunité d'un exercice intégral de la compétence eau potable (production et distribution).

Dans ces conditions, l'ARC vient de confier à la Société CALIA Conseil, dont le siège est à Paris, spécialisée dans l'ingénierie financière, fiscale et contractuelle du secteur public local, une étude consistant à :

- Dresser un état de la gestion des services d'eau potable sur son territoire (production et distribution) ;
- Mesurer les impacts de ces transferts sur les tarifs, le personnel, les contrats, les biens ;
- Réaliser une prospective financière sur 15 ans afin d'apprécier l'impact des éventuels travaux de modernisation sur le tarif et le rythme d'harmonisation des tarifs.

Cette étude représente une dépense de 21.500 € HT et l'Agence de l'Eau Seine Normandie est susceptible d'y apporter une subvention à un taux de 50 %.

En conséquence, il est proposé de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une subvention dans le cadre de l'étude mentionnée ci-dessus, pour un montant représentant 50 % de la dépense prévue.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mai 2013,

Et après en avoir délibéré,

SOLLICITE, auprès de l'Agence de l'Eau, une subvention représentant 50 % de la dépense prévue, dans le cadre de l'étude relative à la prise de compétence eau potable,

.../...

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer toutes pièces relatives à l'obtention de cette subvention.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MAI 2013

FINANCES

03 – MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY- CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS DE CONSOMMATION DES FLUIDES ENTRE L'ARC ET L'EPIDE

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013

Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

FINANCES

03 - MARGNY LES COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY - CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS DE CONSOMMATION DES FLUIDES ENTRE L'ARC ET L'EPIDE

Dans le cadre de la cession par l'Etat des emprises militaires occupées par l'ex-6^{ème} RHC, une partie du site a été cédée à l'EPIDE et l'autre à l'ARC.

Les réseaux ont dû faire l'objet de travaux d'aménagement et de séparations complexes. Dans cette attente, la question de la répartition des consommations des fluides entre l'ARC et l'EPIDE a donné lieu à l'établissement d'une convention en date du 23 juillet 2007 intervenue entre l'EPIDE, le Ministère de la Défense et l'ARC.

Cette convention prévoyait que l'électricité serait payée par l'EPIDE, tandis que le gaz serait à la charge de l'ARC.

L'ARC et l'EPIDE ont donc échangé sur le sujet aux fins d'établir un bilan des consommations des fluides, sur la période courant du 1er juin 2007 au 31 décembre 2012 :

- L'ARC a ainsi versé un montant de 675.607,69 € TTC pour le paiement des factures de gaz
- Tandis que l'EPIDE a quant à lui versé un montant de 445.474,00 € TTC pour le paiement des factures d'électricité.
- Il en ressort un différentiel de 230.133,69 € TTC.

Il est proposé de partager ce différentiel de 230.133,69 € correspondant à ces frais de consommation de fluides entre l'ARC et l'EPIDE et d'établir à cet effet une convention permettant l'encaissement au profit de l'ARC d'une somme de 115.066,84 € due par l'EPIDE.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mai 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention de partage des frais de consommation des fluides entre l'ARC et l'EPIDE et aux fins d'encaissement de la somme de 115.066,84 € due par l'EPIDE.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer ladite convention.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 0 M A I 2 0 1 3

FONCIER - AMENAGEMENT

**04 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE
APPARTENANT A MONSIEUR FRANÇOIS CASTILLO**

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013

Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

FONCIER - AMENAGEMENT

04 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MONSIEUR FRANÇOIS CASTILLO

Dans le cadre de l'aménagement du futur quartier prévu sur la Commune de MARGNY-LES-COMPIEGNE, lieudit « Allée des Roses de Picardie », l'ARC doit acquérir une parcelle appartenant à Monsieur CASTILLO François, cadastrée section AD n° 31 d'une superficie de 24 m², située à MARGNY-LES-COMPIEGNE, 9003 rue Ferdinand Sarrazin. Cette parcelle est à ce jour à usage de garage.

La cession pourrait se faire à hauteur de 11.000,00 euros HT, conformément à l'estimation domaniale.

Monsieur CASTILLO a indiqué donner son accord sur ces conditions.

Le Bureau communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du lundi 13 mai 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du mercredi 15 mai 2013,

Vu l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, l'acquisition d'un immeuble à usage de garage appartenant à M. CASTILLO, situé à MARGNY LES COMPIEGNE et cadastré section AD n°31, pour une superficie de 24 m², au prix de 11 000 € HT.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense, soit 11.000 € HT, sera inscrite au Budget Principal, Opération 994, article 2115.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 0 M A I 2 0 1 3

FONCIER - AMENAGEMENT

05 - CHOISY AU BAC – CESSION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR JUSTICE

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013
Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

FONCIER - AMENAGEMENT

05 - CHOISY AU BAC – CESSION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR JUSTICE

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 29 mars 2012, l'ARC a décidé la cession au profit des consorts JUSTICE d'un ensemble de parcelles situées sur le secteur de la Bouche d'Oise à CHOISY AU BAC.

Cette cession est une contrepartie à la cession qui est faite par les consorts JUSTICE au profit de l'EPFLO, d'un ensemble de parcelles leur appartenant et nécessaire à la réalisation du projet de la ZAC du Maubon à CHOISY AU BAC pour une valeur égale à 114.559,83 euros.

Lors du calcul de surface et de prix entre les parcelles cédées par les consorts JUSTICE et les parcelles cédées par l'ARC, il s'est avéré qu'un reliquat de 10.744,75 € restait à devoir par l'ARC à la famille JUSTICE.

La famille JUSTICE n'a pas souhaité recevoir de soulte en numéraire mais bénéficier plutôt d'un droit de préférence sur une future acquisition faite par l'ARC sur le secteur de CHOISY AU BAC.

En date du 17 janvier dernier, l'ARC a acquis la parcelle cadastrée section AO n°11 d'une superficie de 1ha41a01ca, au prix de 15.097,70 euros. Une partie de cette parcelle pourrait être proposée à la famille JUSTICE afin de respecter l'engagement cité précédemment.

Etant donné la valeur au m², le terrain cédé serait alors d'une superficie de 9 343 m² et serait à détacher de la parcelle AO n°11, soit une valeur de 10.744,75 euros, conformément aux conditions ci-dessus.

Le Bureau communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du lundi 13 mai 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du mercredi 15 mai 2013,

Vu les Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AO n°11 pour une superficie de 9 343 m², correspondant à un montant de 10 744,75 €, cette somme étant un reliquat restant à devoir par l'ARC suite à une acquisition faite auprès des consorts JUSTICE.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de cession ainsi que les pièces afférentes à cette affaire,

.../...

PRECISE, que la recette, soit 10 744,75 € HT, sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70, article 7015.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 30 M A I 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

06 - AVENANT AU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013

Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

06 - AVENANT AU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

Par délibération du bureau en date du 21 février 2013, votre assemblée a voté le budget communication pour la fête du Climat.

En effet, l'ARC avait souhaité organiser une concertation élargie par rapport à ce qui avait été prévu dans le marché pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET) par le groupement Time to Be-Altéréa avec des animations plus nombreuses (contes écologiques pour enfants, atelier culinaire pour promouvoir les circuits courts, jeu interactif sur les actions au quotidien de chacun et leur impact sur le climat) et des supports plus nombreux.

La fête du Climat est destinée au grand public afin de sensibiliser aux enjeux du changement climatique et aux actions que chacun peut mener dans son quotidien pour diminuer ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le but est également d'inciter le maximum de personnes à participer aux ateliers de construction du plan d'actions pour le climat qui se dérouleront en juin et en septembre prochain.

Cette fête nécessite un complément d'interventions prises en charge par le cabinet Time to be pour un montant de 3 943 € HT, ce qui représente 3% du marché initial d'un montant de 130 550 € HT. Il est précisé que ce coût était inclus dans le budget de la fête du Climat voté en février 2013.

Il est proposé d'autoriser la passation d'un avenant pour un montant de 3 943 € HT.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame LE CHAPPELLIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 06 mai 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 mai 2012,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant d'un montant de 3 943 € avec le groupement Altéréa – Time To Be titulaire du marché de prestation pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

.../...

PRECISE que la dépense est prévue au Budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MAI 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

07 - SAINT JEAN AUX BOIS – ASSAINISSEMENT DE MALASSISE – AVENANT TECHNIQUE

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013
Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

07 - SAINT JEAN AUX BOIS – ASSAINISSEMENT DE MALASSISE – AVENANT TECHNIQUE

Par délibération en date du 19 juillet 2011, vous avez approuvé le dossier technique relatif à l'assainissement du Hameau de Malassise et de la rue du Pré Saint Jean. Ces travaux d'assainissement ont été attribués par la Commission d'Appel d'offres à l'entreprise BARRIQUAND pour un montant de **390 862 € H.T** pour la partie relevant du Hameau de Malassise.

Or, des contraintes liées à la géologie du sous-sol nécessitent de modifier, sur le plan technique, la mise en œuvre du système assainissement, afin d'éviter la réalisation d'un rabattement de nappe pouvant entraîner des coûts supplémentaires et un risque de déstabiliser des propriétés riveraines.

Il est donc proposé de modifier l'implantation du poste et de l'intégrer sous chaussée au point bas du Hameau de Malassise, ce qui va engendrer les variations suivantes :

- modification du Génie Civil du poste,
- modification du gabarit des armoires de commande,
- reprise du branchement électrique,
- augmentation du linéaire de refoulement,
- diminution de la profondeur du réseau gravitaire

Les modifications du projet technique ne remettent pas en cause l'économie de marché mais nécessitent d'adapter le bordereau des prix.

C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser la passation d'un avenant dit technique pour prendre en compte ces modifications d'implantation du réseau assainissement.

Il est toutefois précisé que ces modifications n'entraîneront aucune incidence financière sur cette opération.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 07 mai 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mai 2013,

Et après en avoir délibéré,

.../...

APPROUVE le projet d'avenant technique tel que présenté,

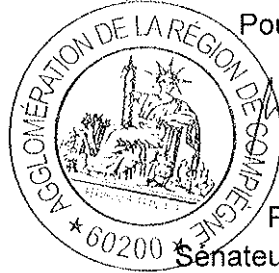
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 30 MAI 2013

HABITAT

08 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS LASHERMES-OGER-SAINTE BEUVE ET SARDI ANTASAN

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013

Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

HABITAT

08 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS LASHERMES-OGER-SAINTE BEUVE ET SARDI ANTASAN

La ville de Compiègne a mis en place depuis plusieurs années une opération façades avec un règlement d'attribution spécifique (règles de calcul et montants de subvention).

Il est proposé que l'ARC intervienne financièrement pour soutenir cette opération dans les conditions définies par la délibération du conseil d'agglomération du 12 novembre 2010. Pour toutes les communes (y compris Compiègne), l'ARC prend en charge 30 % du montant de la subvention plafonnée à 600 €, à condition que le règlement sur la nature des travaux aidés soit respecté.

Dans le cadre de l'OPAH intercommunale, quatre dossiers sont présentés :

◇ Dossier LASHERMES – 3 rue Pillet Will à COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 305,00 € pour une dépense subventionnable de 8 976,02 € TTC. Ces 1 305,00 € proviendront pour 391,50 € de l'ARC et pour 913,50 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

◇ Dossier OGER – 4 rue de Clamart à COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 141,40 € pour une dépense subventionnable de 13 931,44 € TTC. Ces 2 141,40 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 1 541,40 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

◇ Dossier SAINTE BEUVE – 5 rue de la Madeleine à COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 654,00 € pour une dépense subventionnable de 7 252,91 € TTC. Ces 654,00 € proviendront pour 196,20 € de l'ARC et pour 457,80 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

◇ Dossier SARDI ANTASAN – 34 rue Hurtebise à COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 756,15 € pour une dépense subventionnable de 13 780,76 € TTC. Ces 2 756,15 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 2 156,15 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

.../...

Le Bureau communautaire

ENTENDU, le rapport présenté par Madame VIVÉ,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du lundi 13 mai 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du mercredi 15 mai 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'attribuer une subvention de :

- 1 305,00 € à Monsieur LASHERMES, pour une dépense subventionnable de 8 976,02 € TTC. Ces 1 305,00 € proviendront pour 391,50 € de l'ARC et pour 913,50 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- 2 141,00 € à Monsieur OGER, pour une dépense subventionnable de 13 931,44 € TTC. Ces 2 141,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 1 541,40 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- 654,00 € à Madame SAINTE-BEUVE, pour une dépense subventionnable de 7 252,91 € TTC. Ces 654,00 € proviendront pour 196,20 € de l'ARC et pour 457,80 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- 2 756,15 € à Monsieur SARDI ANTASAN, pour une dépense subventionnable de 13 780,76 € TTC. Ces 2 756,15 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 2 156,15 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à l'ensemble de ces dossiers.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 0 M A I 2 0 1 3

HABITAT

09 - VENETTE – CESSION D'UN BIEN SIS 11 RUE DU GENERAL KOENIG

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013

Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

HABITAT

09 -VENETTE – CESSION D'UN BIEN SIS 11 RUE DU GENERAL KOENIG

Par délibération en date du 4 avril 2013 l'ARC a décidé de céder une propriété sise 11 rue du Général Koenig à Venette au profit de Monsieur et Madame SILVA. Ces personnes souhaitent à présent constituer une SCI, il convient en conséquence de délibérer à nouveau afin de permettre la substitution.

L'ARC, a acquis en 2008 pour le compte de la commune de Venette le bien situé 11 rue du Général Koenig, d'une superficie totale de 1 179 m² au prix de 231 720 euros Cadastéré section AD 200 et AD 33

La commune de Venette a utilisé une partie du jardin afin d'y réaliser un parking public sur 292 m² environ.

Le solde de la propriété cadastrée désormais section AD n° 200 et 221, comprenant une habitation sur une superficie de 991 m² ne sera pas utilisée par la commune et peut donc être cédée. Le Service des Domaines a évalué ce bien le 2 juillet 2012 à 220 000 euros.

Monsieur et Madame SILVA, propriétaires voisins nous ont confirmés leur intérêt à acquérir ce bien et ont accepté le prix de 220 000 euros net vendeur.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame FRESCH,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 14 mars 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à Monsieur et Madame SILVA ou toute autre structure s'y substituant, le bien situé 11 rue du Général Koenig d'une superficie totale de 1 179 m² au prix de 220 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

.../...

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Principal, chapitre 024

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 30 M A I 2013

ADMINISTRATION

10 - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE POUR LES GARANTIES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013
Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

ADMINISTRATION

10 - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE POUR LES GARANTIES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

A l'issue d'un appel à concurrence, un contrat d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes » a été conclu, depuis le 1^{er} janvier 2010, auprès de la société PNAS Assurances associée à la compagnie AREAS Dommages, ce contrat ayant donné lieu à un avenant à effet du 1^{er} janvier 2011.

Or, les années 2011 et 2012 ont été marquées une nouvelle fois par une forte sinistralité.

C'est sur ces constatations que la société PNAS a adressé à l'ARC une résiliation du marché, notamment parce que la compagnie AREAS ne souhaitait pas se maintenir dans les garanties destinées aux collectivités territoriales.

Le Cabinet PROTECTAS, Conseil en assurances auprès de l'ARC, après avoir examiné la demande de la société PNAS, a considéré celle-ci comme recevable au regard du contrat, et dans ces conditions, a préconisé de relancer une consultation.

Un dossier technique a été formalisé par le cabinet PROTECTAS avec comme principe une échéance du contrat fixé au 31 décembre 2017 (prime prévisionnelle : 35 000 € HT /an).

Les caractéristiques du dossier sont déterminés comme ci-dessous :

- Appel d'offres ouvert avec avis de publicité au JOUE et BOAMP,
- Durée du contrat sur quatre ans et six mois
- Délais de préavis de résiliation annuelle
- Ouverture aux variantes
- Détermination des critères de sélection des offres suivants :

1/ Nature et étendue des garanties - Qualité des clauses contractuelles

2/ Tarification

3/ Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire.

Le règlement consultation a fixé la date de remise des offres le 25 mars 2013.

7 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation et un cabinet d'assurances a retourné une proposition dans les délais impartis.

Après un examen attentif des offres, la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Services Publics a proposé, le 14 mai 2013, d'attribuer le marché susmentionné au groupement suivant :

Désignation	Assureur	Offre proposée /TTC/An
Assurance dommages aux biens et risques annexes	Cabinet PNAS et Compagnie BTA PARIS	Prime TTC : 32 761,22 € Taux : 0,8674 HT / m ²

Au vu des éléments qui vous sont présentés, il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement retenu par la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Services Publics.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par M. DESESSART,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Publics du 14 mai 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mai 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution du marché comme suit :

Désignation	Assureur	Offre proposée /TTC/An
Assurance dommages aux biens et risques annexes	Cabinet PNAS et Compagnie BTA PARIS	Prime TTC : 32 761,22 € Taux : 0,8674 HT / m ²

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des pièces y afférentes,

PRECISE que les dépenses seront inscrites au Budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 0 M A I 2 0 1 3

ADMINISTRATION

11 - FILIERE ADMINISTRATIVE : EXTENSION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013

Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

ADMINISTRATION

11 - FILIERE ADMINISTRATIVE : EXTENSION DU REGIME INDEMNITAIRE

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 09 avril 2008 déléguant certaines compétences au bureau, notamment la fixation et les modalités d'attribution des avantages annexes du personnel

Vu la délibération en date du 20 juin 2002 mettant en place le régime indemnitaire attribué aux fonctionnaires territoriaux de la filière administrative (catégories C et B),

Compte tenu de l'évolution des effectifs de l'Agglomération notamment avec la reprise de plusieurs contrats à durée indéterminée (Office de Tourisme, Hôtel de Projets...), il est proposé d'approuver l'attribution du régime indemnitaire (filiale administrative) aux agents non titulaires.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par M. DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mai 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution du régime indemnitaire (filiale administrative) aux agents non titulaires.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 0 M A I 2 0 1 3

ADMINISTRATION

12 - DEPLACEMENT DE 3 AGENTS DE L'ARC – VISITE TECHNIQUE DU 3 ET 4 JUIN 2013 A LAUSANNE EN SUISSE

Le trente mai deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Sadi GUERDIN, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Anne-Marie VIVÉ

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE, Eric de VALROGER, Michel LE CARRERES, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET- Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. VIRCONDELET – Directeur du Service Financier

Date de convocation : 17 mai 2013
Date d'affichage : 24 mai 2013

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

ADMINISTRATION

12 - DÉPLACEMENT DE 3 AGENTS DE L'ARC – VISITE TECHNIQUE DU 3 ET 4 JUIN 2013 A LAUSANNE EN SUISSE

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) dans le cadre d'une étude d'optimisation de ses quais de transfert a souhaité faire participer les principaux adhérents à la réflexion. Ainsi, il est envisagé d'adapter le système de vidage des véhicules de collecte afin que les bennes à déchets soient directement transférées des véhicules au train.

Pour examiner la faisabilité de cette solution le SMVO a proposé de visiter une collectivité en Suisse à Lausanne qui a mis en place ce système.

Il est donc proposé d'autoriser que 3 agents de l'ARC participent à cette visite technique qui se déroulera le 03 et 04 juin prochain et de prendre en charge les frais de transport et d'hébergement liés à ce déplacement.

Les 3 agents sont les suivants :

Monsieur Bernard LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Madame Charlotte KUZNIAK – Responsable du Service Environnement
Madame Béatrice MALDONADO, Responsable du Service de Gestion des Déchets

Il est prévu que le coût de transport (vol et réservation d'une voiture) soit réglé via une agence de voyage « La Diligence » et s'élève à environ 1400,00 €

Les coûts de restauration, d'hébergement, d'essence pour le véhicule et le parking seront pris en charge par les agents et remboursés ensuite par la collectivité. Le montant est estimé à environ 600,00 €.

Le Bureau Communautaire

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la prise en charge des frais de déplacements tel que défini ci-dessus des agents de la collectivité pour une visite technique à Lausanne en Suisse, le 03 et 04 juin 2013.

DECIDE d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget Déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président, *



Philippe Marini

Philippe MARINI

Président